

PARADIS FISCAUX ET JURIDICTIONS NON COOPÉRATIVES

Le G20 est depuis 2008 la principale enceinte d'impulsion politique dans la lutte contre les paradis fiscaux et les juridictions non coopératives (JNC). La conférence internationale organisée par la France et l'Allemagne en octobre 2008, puis le Sommet du G20 de Londres en 2009 ont permis de franchir un grand pas en affirmant pour la première fois que les JNC faisaient courir un risque au système financier international et à nos finances publiques. Trois processus ont alors été mis sur pieds (voir le détail ci-dessous) pour identifier de façon objective les JNC et les pousser à se mettre en conformité avec les standards internationaux de transparence et d'échange d'information.

Le G20 de Cannes a permis de faire une revue complète de ces processus. C'est un exercice extrêmement délicat car il implique de porter un jugement collectif sur certains pays qui y sont très réticents.

1 Dans le domaine fiscal, l'action du G20 a conduit à un mouvement inédit de signatures de plus de 700 accords d'échange de renseignements fiscaux. Le Forum Global (organisme dédié à la transparence fiscale, attaché à l'OCDE, et qui comprend aujourd'hui 105 membres) est chargé d'évaluer dans chaque pays (i) l'existence d'un cadre juridique permettant l'échange d'information fiscale (revue dite de phase 1) et (ii) l'effectivité de ce cadre juridique (revue dite de phase 2). À ce jour, 59 juridictions ont été évaluées : les résultats complets sont retracés dans le rapport public du Forum Global. Il a notamment identifié **11 juridictions** présentant de sérieuses carences :

- **Antigua et Barbuda, La Barbade, Botswana, Brunei, Panama, Seychelles, Trinidad et Tobago, Uruguay, Vanuatu** ne se sont pas dotées d'un cadre juridique adapté à l'échange d'information fiscale et ne sont pas qualifiées pour la revue de phase 2 ;
- **la Suisse et le Liechtenstein** ne sont pas qualifiés en phase 2 tant qu'elles ne remédient pas à certaines déficiences identifiées par le Forum Global ;
- 24 autres juridictions présentent plusieurs carences importantes mais qui permettent toutefois d'entamer la revue de phase 2 ; 16 autres ont des carences de portée plus limitée, et **8 pays n'ont aucune carence (dont la France).**

Lors de ces évaluations le Forum Global a formulé près de 400 recommandations qui doivent conduire les juridictions à engager les réformes nécessaires pour renforcer la transparence fiscale. Ainsi la Belgique a-t-elle levé le secret bancaire ; les îles Caïman ont mis en place de nouvelles obligations comptables ; les Îles vierges britanniques ont renforcé les pouvoirs de leur administration fiscale. C'est un combat de longue haleine qui doit être poursuivi sans relâche pour obtenir des résultats.

Cannes aura aussi permis de faire adhérer l'ensemble des pays du G20 à la convention multilatérale sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale. Cette nouvelle convention est de nature à



créer un nouvel effet d'entraînement, notamment en direction des pays en développement, car elle donna accès à un réseau d'échange d'information fiscale incluant les plus grandes économies.

2. Dans le domaine de la réglementation et de la supervision financières (banques, assurance, marchés financiers), le Conseil de Stabilité Financière (CSF) évalue la conformité des pays à des standards internationaux en matière de coopération et d'échange d'informations entre superviseurs. Le CSF a ainsi analysé la situation d'une soixantaine de pays dotés des systèmes financiers les plus importants – dont l'ensemble des membres du G20. Les travaux menés à ce jour révèlent que :

- sur 61 pays évalués, 41 appliquent de manière satisfaisante les standards internationaux ;
- 18 sont dans une situation intermédiaire (soit l'évaluation d'un ou plusieurs secteurs a montré des faiblesses qui sont en cours de correction, soit l'évaluation est incomplète ou plus à jour mais le pays coopère afin de se mettre en conformité) ;
- **deux pays, la Libye (anciennes autorités) et le Venezuela** ont refusé de dialoguer avec le CSF et sont, à ce titre qualifiés de JNC. Le FSB continue à rechercher le dialogue avec ces autorités, mais se tient également prêt à faire usage si nécessaire des contre-mesures.

3. En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le GAFI a identifié **12 juridictions** dont les déficiences stratégiques représentent une menace pour le système financier international et que les États sont appelés à prendre en compte :

- **l'Iran et la Corée du Nord** présentent les carences les plus importantes et le GAFI a appelé explicitement à prendre des contre-mesures contre ces JNC (procédures de contrôle accrues dites « vigilances » renforcées des banques) ;
- **Cuba, Bolivie, Éthiopie, Kenya, Myanmar, Nigéria, Sao Tomé et Príncipe, Sri Lanka, Syrie, Turquie** ont fait des progrès jugés insuffisants par le GAFI.

Dans un second document, le GAFI liste les 28 pays qui ont des déficiences stratégiques mais qui sont engagés dans un processus de résolution de ces déficiences avec le GAFI.

À Cannes, les pays du G20 se sont solennellement réengagés à promouvoir la conformité aux standards internationaux d'échange d'information fiscale et financière et à utiliser toutes les contre-mesures à leur disposition pour lutter contre les paradis fiscaux et les juridictions non coopératives qui ne respectent pas ces standards.

En matière fiscale, les contre-mesures incluent notamment des pénalités fiscales à l'égard des contreparties à des transactions avec les paradis fiscaux.

De plus, pour aller plus loin, le G20 a appelé le GAFI et l'OCDE à renforcer leurs travaux communs en matière de transparence des sociétés et des trusts en matière fiscale et de blanchiment de capitaux.